

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 8 AVRIL 2014

L'An Deux Mille Quatorze mardi 8 avril, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, M. LAATRISSE, MMES ETE, TAWAB KEBAY, MM TROADEC, ZERKAL, MME BELLAMER, MM LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, NDOMBELE, GAMLETTE, QAROUACH, SOILHI, BOUKANTAR, MMES AUBRY, RAMI, ITOUA, GRENOUILLAT, RENKLICAY, M. BAGAVANE, MME DIAWARA, M. WILLAUME, MME GIBERT, MM GAUBIER, BENDIAB, MME COMMISSIONNE, M. OUKBI

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :** MME MABANZA représentée par M. LAATRISSE, MME HERGAUX représentée par M. ATIG

**ABSENT EXCUSÉ :** M. BINOIS

**ABSENTE :** MME LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 31

**Délibération DEL-2014-0057 : Désignation des membres du Conseil municipal à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1413-1,

**Vu** sa délibération de ce jour fixant respectivement à 5 le nombre des titulaires et suppléants de chaque collège de la commission consultative des services publics locaux,

**Considérant** que cette commission, présidée par le Maire, comprend un collège composé de représentants du Conseil municipal désignés en son sein dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par le Conseil municipal,

**Considérant** la représentation actuelle des Associations devant composer le Collège des Associations locales,

**Considérant** que l'élection des membres titulaires et suppléants représentants le Conseil municipal doit avoir lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel et que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

**Approuve** la composition actuelle du Collège des Associations locales composant la Commission Consultative des services Publics Locaux, à savoir :

- UFC Que Choisir
- Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés CGT - INDECOSA
- CNL
- Association du comité de soutien du Plan de sauvegarde de Grigny2
- CSF

**Charge** Monsieur le Maire de solliciter ces associations pour communiquer le nom de leurs représentants.

**Vu** l'appel de candidatures

**Prend acte** du résultat du vote pour désigner les membres du Collège des représentants du Conseil municipal de la Commune de Grigny :

**Déclare élus**, en qualité de membres titulaires et de membres suppléants de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au titre du Collège des représentants de la commune de Grigny :

Titulaires :

- Azzeddine QAROUACH
- Mahamoud SOILIH
- Claire RENKLICAY
- Isabelle GRENOUILLAT
- Giovanna COMMISSIONE

Suppléants :

- Fatima OGBI
- Martial GAMIETTE
- Youssef BOUKANTAR
- Gounassegarane BAGAVANE
- Sidi BENDIAB

**Donne** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,  
  
Philippe RIO

Vote pour : 30

Vote pour représentés : 2

Abstention : 1

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 9 avril 2014*

*Transmis en Sous Préfecture le*

**10 AVR. 2014**